

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CANORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

SAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — SAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

VERS L'ANARCHIE

Le ton de la politique devient de jour en jour plus violent dans les journaux du socialisme révolutionnaire. Il semble que l'on songe à reprendre la tradition injurieuse qui florissait dans notre presse, il y a quelque vingt ans, alors que la diffamation, l'insulte et l'appel aux pires révoltes étaient le pain quotidien de certains exaltés.

Si l'on veut bien se rappeler à quelles misérables aventures ces violences-là faillirent nous mener, on conviendra qu'il ne pressait en rien de les recommencer.

Ceux qui veulent refaire l'état social devraient comprendre qu'ils n'y parviendront pas s'ils ne refont la mentalité de leurs contemporains ; et les leçons qu'ils leur donnent ne sont pas de nature à faire surgir la génération d'hommes très intelligents et de très bonne volonté qu'ils appellent de tous leurs vœux. Au train dont va le monde, d'ailleurs, ils sont loin de compter.

Les socialistes affirment — et il n'y a point de raison de ne pas les en croire — que leur révolution ne peut s'accomplir que si elle est internationale. Il faudra donc que toutes les races civilisées s'accordent tout à coup sur le même idéal.

Quant on songe à la difficulté que c'est de mettre d'accord les citoyens d'un village, on conviendra que l'opération annoncée par les prophètes de la révolution n'est pas à la veille de s'accomplir. D'autant que les aspirations des syndicats allemands diffèrent du tout au tout de celles qui animent les ouvriers français.

Quant aux Anglais, leur tour d'esprit n'a rien de commun avec le nôtre. Tout le monde peut faire ces constatations à la lecture des journaux spéciaux de l'étranger. Il y a, de par le monde, au sein des partis socialistes organisés, des courants divergents.

Si cela dure, les socialistes ne s'entendront plus sur aucun point. Et ce ne sont pas les étrangers, ce sont les nôtres qui deviennent. Ils deviennent anarchistes.

Ils le deviennent parce que telle est la pente du tempérament national.

En politique, comme en philosophie, comme en tout exercice de la pensée, le Français est un admirable critique, parfois même un âpre destructeur. Mais surtout il en est qui ont un prodigieux besoin de dénigrer les individus. Plus ils leur sont proches, plus ils leur sont des juges impitoyables.

Le socialisme, qui a beaucoup pardonné au ministère Combes, parce que radical sans mélange, veut mal de mort au cabinet actuel parce qu'il s'est adjoint MM. Briand et Viviani.

Tout le monde le sait, et ceux d'entre les chefs socialistes qui mènent le charivari actuel ne sauraient douter qu'on ne leur fût impitoyable le jour où ils auraient à prendre des responsabilités.

Ce n'est pas un sentiment bien généreux qui les mène et ils doivent comprendre qu'à façonner de la sorte la mentalité des foules, on prépare l'anarchie et non l'ordre. Or, si leurs théories ne tendent pas à un ordre merveilleux et quasi-surnaturel, que signifient-elles ?

Ils disent que le monde actuel est un chaos, où la lutte des concurrents individuelles engendrerait nécessairement le trouble et amène une déperdition constante des efforts et de la richesse utile. Mais le monde plus harmonieux dont ils rêvent, en admettant que la nature humaine actuelle ne s'oppose pas à son établissement, pourrait-il être réalisé sans un miracle de discipline volontaire ?

L'homme est en lutte constante avec la nature hostile et avec lui-même, car il est lui-même, de par la nature, un être de proie et d'égoïsme.

La victoire est, au prix d'une large poussée de solidarité chez les individus, aboutissant à une coordination d'efforts presque irréalisable. Il faudrait donc que tout le travail des croyants à cette foi nouvelle tendit à assoupir chez leurs contemporains ce ressort de l'individualisme qui s'oppose à tout sacrifice du moi. Au lieu de cela, c'est la passion égoïste que l'on exalte.

Il me plaît de couper ce grand arbre pour me tailler des sabots. Il me plaît de mener paître mes chèvres parmi les taillis ; elles sont friandes de jeune pousses, et mieux elles seront nourries, mieux je goûterai leur lait. Si vous faites cela, si vos voisins vous imitent, la forêt aura bientôt disparu. Et la forêt disparue, c'est la montagne dépeuplée, c'est l'inondation dans la plaine, c'est le dessèchement des rivières en été, c'est la perte de richesses sans nombre pour le misérable profit immédiat que vous souhaitez.

Il ne peut vous être permis de jeter dans la rue les ordures de votre maison, ni de souiller l'eau qui s'écoule chez votre voisin ; il faut, pour vivre en société, abandonner quelques-unes de vos fantaisies, vous abstenir de quelques commodités grossières, assoupir votre intelligence même à de nombreuses exigences que le sauvage ne connaît pas.

Mais que l'immense majorité des hommes puisse facilement consentir à l'abnégation nécessaire, il n'y a pas d'observateur assez aveugle pour le croire. Avez-vous constaté l'épaisse croûte de préjugés qui enclôt l'âme d'un Chinois nageant dans l'immondice dont il s'entoure, d'un nègre, d'un Arabe bloqué dans son fanatisme, d'un Indou stupéfié par la paresse et l'esprit de caste. Avez-vous essayé de pénétrer certains de nos proches, tels paysans bretons habitués à chercher dans l'alcool l'oubli de leur misère.

Vous détestez, dites-vous, ô socialistes étrangers, la caserne en particulier et l'armée en général : mais où les citoyens de notre pays même, divisés en catégories étrangères, les uns aux autres, arriveraient-ils à se connaître et à fraterniser si l'armée n'existait pas ! Si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer comme une école de la solidarité et d'ordre dans la discipline.

L'homme qui vit en société dans les conditions que la société exige, dans les salons, aux champs ou à l'atelier, est tenu de se plier à une certaine discipline, et la société où il vit apparaît d'autant plus parfaite que cette contrainte est plus rigoureuse.

Veut-on faire de nos enfants des bohèmes ou des insurgés ?

Si tel est le vœu des socialistes actuels, qu'ils aillent donc imposer à l'humanité que l'on nous prépare ainsi ce code de solidarité et d'abnégation que supposent le travail commun et l'exercice permanent d'une stricte justice distributive.

Leur action d'aujourd'hui tend à nous ramener aux temps bénis où, chacun opérant pour son compte, les forts emportaient bientôt et l'Europe ressemblait à l'actuel Maroc !

A nous qui sommes de simples républicains, sans vues d'avenir outrancières, il nous sera permis de sourire de ces professeurs de logique en train de démontrer leur folie.

L'avenir de justice et de liberté vers lequel nous allons n'est pas aussi utopique que le leur, et nous ne le concevons pas sans une noble volonté d'ordre, sans une discipline acceptée à force d'être consciente. C'est flatter basement les hommes que de les laisser croire à l'inutilité de l'effort pour le mieux.

Gustave RIVET,

Sénateur.

Chambre des Députés

Séance du 28 octobre 1907

PRÉSIDENCE DE M. BERTHEUX

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre est appelée à discuter un cahier assez important de crédits supplémentaires sur le chapitre 48 du ministère de l'intérieur (traitement des commissaires de police). M. Adrien Veber propose une réduction de crédit.

Le crédit de 75.000 fr. est adopté.

Au sujet des crédits supplémentaires du ministère de la guerre, M. Lasies fait des observations au sujet du couchage et de l'habillement des territoriaux. M. le ministre prend bonne note des observations faites.

La Chambre aborde la discussion des crédits de la marine. M. l'amiral Bienaimé formule une série de critiques et demande qu'on procède à une véritable réorganisation de la marine.

M. Thomson répond à l'orateur et dit qu'au début de 1908, les mesures seront prises pour que tous les bâtiments nouveaux soient pourvus de projectiles en acier.

Les critiques de l'amiral Bienaimé sont exagérées, car dit M. Thomson, l'élément matériel ne fait pas plus défaut à notre marine que l'élément moral.

Les crédits sont votés.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur la dévolution des biens ecclésiastiques.

M. Barrès critique le projet qui porte atteinte à la volonté des morts ; il ne peut pas, dit-il, appartenir à la bande des dévaliseurs de cadavres.

M. de Ramel critique le projet au point de vue juridique, car la volonté du mort est la loi suprême.

Après une intervention de M. Constans, on demande le renvoi de la discussion à demain ; le renvoi n'est pas prononcé et M. Raynaud, rapporteur monte à la tribune pour justifier le projet.

M. Raynaud explique que la présente loi a pour objet de compléter les dispositions contenues dans celles que la Chambre a déjà adoptées sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Il ne s'agit nullement de spoliation, d'entorse au droit public, mais seulement de justifications juridiques.

Cette loi n'excitera aucune révolte ; elle sera au contraire une loi de pacification bien accueillie par les communes : la Chambre dira par son vote si elle entend persister dans l'attitude politique qu'elle a déjà prise en ce qui concerne la dévolution des biens ecclésiastiques.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

LEUR PATRIOTISME

A la Libre-Parole, on est vraiment heureux !

Un officier juif a trahi la France !

A cette nouvelle, l'âme patriotique de ces bons Français s'est dilatée de joie. Leur félicité débordait : elle envahit les colonnes de leur journal en titres triomphants. Quel succès pour eux dans ce mal fait au pays ! Rien ne saurait leur causer plus de plaisir. Ils ne donneraient pas cette trahison pour un million.

Voilà des patriotes ! Les citoyens qui comme nous ont éprouvé un sentiment de profonde tristesse en apprenant cette infamie d'un soldat français ne sont que des internationalistes vendus au syndicat de trahison.

Cela est évident, n'est-ce pas, puisque nous ne songeons qu'au forfait commis contre la Patrie, tandis que ces jésuites de robe courte ne pensent qu'à s'en faire une arme pour satisfaire les haines politiques. Ah ! les bons Français que ces cléricaux !

Je dois ajouter que cette affaire a pour la Libre-Parole un autre avantage. Depuis longtemps, on y cherchait une preuve nouvelle de la culpabilité de Dreyfus. Elle est trouvée ! Suivez le raisonnement.

Ulmo est un traître ; or, il est juif ! Dreyfus est juif, donc il est traître. La preuve que Dreyfus a fait le bor-

deau, c'est que Ulmo a voulu trahir ! Ah ! si l'on avait pu servir cet argument à la Cour de Cassation, Dreyfus serait encore à l'île du Diable !

Et en avant les gros titres : « Le Dreyfus de la Marine ! Ulmo après Dreyfus ! Le frère de Dreyfus ! »

Comme on le voit, ces gens n'ont qu'une pensée, un but : tirer parti dans leur intérêt de cet acte que tous les Français flétrissent sans s'inquiéter de connaître la religion ou l'origine de son auteur.

On pourrait dire d'eux qu'ils sont les profiteurs de la trahison ou du moins qu'ils s'efforcent d'en profiter.

Avant de juger un acte ils veulent savoir par qui il a été commis. Ils se montrent ensuite sévères ou indulgents suivant ce qu'ils croient être leur intérêt. L'auteur est-il un ami ou un adversaire ? Notre parti risque-t-il d'en pâtir ? Voilà les questions qui se posent d'abord. Ils ne parlent que de leur conscience. Mais cette conscience est manœuvrière et calculatrice. Elle ne s'indigne qu'à bon escient. Avant d'aboyer, elle flaire et sait se taire quand il faut.

En voulez-vous une preuve ? Eh ! bien lisez la Libre-Parole.

Vous y verrez des colonnes sur la trahison de l'enseigne Ulmo et trente lignes, en deuxième page, sur la trahison du lieutenant Berthon.

Berthon est un traître lui aussi. Mais il n'est pas juif ! Alors ! ...

Emile LAPORTE.

Le Palais et l'Académie

M. le premier Président Forichon a cru innover dans la courtoisie en appelant au serment, le jour de la rentrée : Maître Barboux de l'Académie française.

En fait il a scandalisé tout le Palais, — personne plus que le récipiendaire.

Le barreau et l'Académie sont précisément les deux endroits où jamais, sous aucun prétexte, on ne donne à un homme un titre étranger. Mais des deux corps le barreau est le plus strict.

Un député qui avait été bâtonnier en sa province et qui sollicitait son inscription à Paris se permit d'écrire à son rapporteur sur papier portant l'entête de la Chambre. La lettre lui fut renvoyée pour être transcrite d'une manière plus convenable.

Pareille aventure faillit, par la faute d'un secrétaire, arriver à Waldeck-Rousseau. Mais Waldeck l'avocat-type, qui aurait mis comme Grévy l'honneur du bâtonnat au-dessus de tous les ministères, ne pouvait être suspect d'avoir manqué à l'ordre et à ses traditions.

Par contre, tout le monde sait que les députés avocats ne se font pas faute de correspondre avec les juges sur papier parlementaire. On affirme que c'est un argument préalable fort utile d'ordinaire à leurs clients.

(Du Cri de Paris)

Pannuflisme

Une commune des environs de Paris avait besoin d'une large route de dégagement permettant les communications carrossables avec les communes voisines. Le tracé établi, il fallait acquérir, par voie d'expropriation, près de dix mille mètres de terrains appartenant à une grande dame. Or, le budget de la commune n'était pas en état de supporter la dépense. On ne pouvait acheter. Eh bien, on demanderait à la propriétaire de faire don gracieux des terrains. On flatta la dame. On lui représenta le mérite qu'il y aurait à immoler ses intérêts particuliers à ceux de la collectivité. D'ailleurs, le nom de la nouvelle route resterait comme le témoignage visible de la reconnaissance de la municipalité et des habitants.

M^{me} de Provigny — c'est le nom de la dame — ecouta l'enjôleur. Elle consentit à tout. Son bien pris, on

baptisa la route. Elle s'appelle « avenue de la Convention », parce que le grand-père de M^{me} de Provigny, sous la Terreur, était monté à l'échafaud, à ce même endroit...

Ceci s'est passé à Arcueil, près Paris.

(Du Cri de Paris)

INFORMATIONS

Au Maroc

Les projets de Moulaï-Hafid

Un messager porteur d'une lettre pour Moulaï-Hafid est arrivé à Marrakech, venant de Mogador. Cette lettre faisait connaître au sultan du Sud le débarquement des soldats envoyés par Abd-el-Aziz à Mogador. Aussitôt cette nouvelle apprise, Moulaï-Hafid donna l'ordre de faire immédiatement partir d'autres soldats pour rejoindre sa mehalla, partie depuis cinq jours sous le commandement de Moulaï-Zaafar.

Puis Moulaï-Hafid fit partir, pour la même destination, le caïd Labilbaqua, qu'il nomma gouverneur de Mogador.

De source bien informée, au Darel Maghzen, on apprend que Moulaï-Hafid, après avoir donné l'ordre d'augmenter le nombre de la mehalla en route pour Mogador, fit partir deux personnes avec 4.000 louis d'or destinés à Bentbid, le commandant arrivé avec les soldats d'Abd-el-Aziz, à Mogador.

Moulaï-Hafid a envoyé ces fonds à Bentbid pour le décider à rejoindre avec ses soldats, la mehalla de Moulaï-Hafid et à la faire entrer à Mogador.

Moulaï-Hafid lui a en outre promis le commandement de ses troupes, ce qui équivalait à être le ministre de la guerre.

Les obsèques de M. Kunsor

Vendredi ont eu lieu les obsèques de M. Kunsor, au cimetière protestant, mis à la disposition de la France par M. Madden, consul d'Angleterre. A cinq heures, le général Drude arrivait accompagné de nombreux officiers M. Malpertuy se tenait à l'entrée du cimetière avec les amis du défunt. La cérémonie a été accomplie en présence de toute la colonie française. Le pasteur anglais a officié. Après les prières d'usage, il a prononcé une allocution qui a ému fortement l'auditoire.

Après le pasteur, le consul de France a prononcé un discours qu'il a terminé ainsi :

« Puisse le sang de cette nouvelle victime, dont le nom s'inscrit sur la liste déjà trop longue du martyrologe français au Maroc, s'ajoutant à celui généreusement versé par notre vaillante armée, faire progresser en cette terre d'Afrique la civilisation, que nous souhaitons tous et pour laquelle nous luttons. Au nom de tous les Français réunis ici, j'adresse sur la tombe de notre malheureux compatriote un dernier adieu, exprimant l'espoir qu'un châtimement exemplaire frappera bientôt l'auteur de ce lâche attentat. »

Les bijoux d'Abd-el-Aziz

On sait que, tant soit peu dénué de monnaie pour l'instant, le sultan du Maroc avait envoyé négocier la vente d'un certain nombre de bijoux du plus grand prix, disait-on. Toujours est-il que cet ambassadeur d'un genre spécial avait confié, ces jours derniers, à un courtier en diamants un fort somptueux collier estimé 150.000 fr. Le courtier fut-il négligent ? Egaré-t-il, par une distraction vraiment inconcevable, ce précieux bibelot ? Ou bien les perles de l'empereur du Maroc tentèrent-elles quelque habile filou ? Peut-être l'enquête discrète que la Sûreté mène actuellement sur cette affaire éclaircira-t-elle ce problème.

Ce qui est certain, c'est que le collier a disparu, et que les perles et les pierres précieuses qui le composaient, soigneusement démontées, viennent d'être retrouvées chez divers joailliers de la rue Lafayette et de la

rue de la Paix. Une dame fort élégante, fort mystérieuse aussi, serait venue récemment proposer à ces négociants l'acquisition de ces pierres dont ils ignoraient, bien entendu, l'origine. En attendant que cette anonyme visiteuse ait pu être retrouvée, la Sûreté a rendu au représentant d'Abd-el-Aziz les pierres précieuses découvertes. Le collier est ainsi restitué à peu près dans son intégrité, et l'envoyé marocain n'a plus qu'à se mettre en quête d'un courtier plus prudent.

Le « Gil Blas » prétend que le Mont-de-Piété ayant le monopole des prêts sur gages, cet établissement aurait décidé d'intenter une action judiciaire, parce que c'est une banque qui a été chargée de négocier un prêt sur les bijoux du sultan du Maroc.

Allocation patriotique de M. Viviani

M. Viviani a présidé dimanche après-midi une réunion organisée par la Jeunesse républicaine du cinquième arrondissement. Le ministre du travail a rappelé le rôle des Jeunesses républicaines de Paris, au moment du nationalisme : il a déclaré qu'il était nécessaire que les Jeunesses continuent leur œuvre d'éducation civique et sociale. Il a félicité les Jeunesses républicaines de Paris et en particulier la Jeunesse du cinquième arrondissement de leur dévouement à la République et à la patrie, toujours une et indivisible.

En l'honneur de J.-J. Rousseau

On a inauguré dimanche, à Montmorency, une statue de Jean-Jacques Rousseau, qui habita l'Ermitage pendant quelques mois.

La fête a commencé le matin à 9 h. par une distribution extraordinaire de secours aux indigents.

Puis, le Conseil municipal s'est réuni à l'hôtel de ville pour recevoir les diverses Sociétés musicales, de gymnastique ou mutualistes, qui ont prêté leur concours à la fête.

A 11 heures moins un quart, la municipalité suivie de ses invités, s'est rendue en cortège à la gare pour recevoir M. Briand, ministre de l'instruction publique, qui doit présider la cérémonie.

Le ministre est accompagné de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, de M. Henri Brisson, de M. Bertheux, de M. Aimod, député ; Autrand, préfet de Seine-et-Oise ; Winandy, sous-préfet de Pointoise.

Après les présentations, le cortège se dirige vers la statue.

Au pied du monument, MM. Bernicleau, adjoint au maire, et Aimond, député de Seine-et-Oise, souhaitent la bienvenue au ministre et évoquent les souvenirs du séjour de Jean-Jacques Rousseau à Montmorency.

Puis MM. Briand et Fazy, délégué de Genève ont prononcé un discours.

Le pape et les modernistes

La réponse à l'encyclique vient de paraître ; elle est publiée par la Société internationale scientifique religieuse, nouvelle création à l'usage du modernisme.

C'est un document aride à lire ; ses 200 pages sont rédigées par le groupe des chefs modernistes italiens, dont on reconnaît aisément les noms qui appartiennent généralement au clergé. Ils désobéissent ainsi aux ordres précis de l'encyclique et jouent gros jeu avec le Saint-Office, car ils sont insuffisamment couverts par l'anonymat. La preuve la plus certaine, que le Saint-Office s'occupe du dossier de quelques modernistes en vue, est le silence absolu observé par lui sur leurs cas, et comme la procédure ecclésiastique est lente, nous ne verrons que tard les résultats dans leur réponse.

Les modernistes résumant les résultats de la critique historique sur le vieux et le nouveau testament, discutent les théories philosophiques de l'encyclique et établissent la question entre l'Eglise et l'Etat tendant à prouver qu'une philosophie et des

idées préconçues n'ont pas induit les modernistes à la critique des formules et institutions ecclésiastiques.

Les survivants de Cavite

Le journal « Pueblo de Valencia » publie un article sensationnel annonçant qu'un certain nombre d'Espagnols restent encore prisonniers des indigènes tagals, dans les îles Philippines, et ce depuis la guerre de 1898. Suivant le récit du nommé Bulgnera, ex-marin du croiseur « Maria-Christina », coulé dans la bataille de Cavite, 319 hommes de l'équipage se noyèrent, 308 gagnèrent le rivage, tombant prisonniers des Tagals, et emmenés dans l'île Bouacan, restée inaccessible aux Américains, ils furent maltraités et obligés de labourer avec les bestiaux. Le 10 juin dernier, 90 s'échappèrent, 28 périrent en route. Les autres arrivèrent à Manille. S'étant embarqués sur le vapeur « Baltimore », parvenu récemment à Cadix, Bulgnera donne les noms de plusieurs prisonniers, dont les femmes, se croyant veuves, sont remariées. Malgré son étrangeté ce récit semble vrai, car il confirme certaines hypothèses antérieures, déjà formulées tant aux Cortès que dans les journaux.

Petites Nouvelles

M. Doumergue, ministre du commerce et de l'industrie, a présidé dimanche le banquet annuel de la Société des anciens élèves des écoles d'arts et métiers.

Une nouvelle secousse de tremblement de terre a été ressentie à Brancaléon, en Calabre ; il n'y a eu aucun dommage, mais la population a été prise de panique.

M. Caillaux, ministre des finances, s'est rendu à Vervins pour inaugurer la nouvelle Caisse d'épargne.

Sous l'effet des vagues, un éboulement de roches a mis à jour à Bangor, canton de Belle-Isle-en-Mer, l'entrée d'une magnifique grotte accessible à marée basse : elle est située à quelques kilomètres de la fameuse grotte de l'Apothicaire.

M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, a présidé dimanche à Corbeil, l'inauguration d'une école de filles et de nouvelles classes de garçons et d'un monument à la mémoire des enfants de l'arrondissement morts pour la patrie. Un banquet de 250 couverts a eu lieu également.

M. Ruau, ministre de l'agriculture, a présidé dimanche à Mirecourt, à l'inauguration d'un collège municipal de jeunes filles.

CHRONIQUE LOCALE

A cause de la fête de la Toussaint, nos ateliers seront fermés vendredi et par suite le JOURNAL DU LOT ne devait pas paraître samedi, mais nous croyons préférable de supprimer le numéro de jeudi et de faire paraître, comme d'habitude, le numéro de dimanche dans l'intérêt de nos lecteurs ruraux.

Nous prions dès lors nos correspondants et amis de vouloir bien nous adresser, pour cette semaine, leurs correspondances avant jeudi si possible.

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

— Nous sommes l'un et l'autre deux gentils hommes aussi discrets l'un que l'autre, et vous avez, tout comme moi, franchi l'âge des étonnements ; ainsi parlions entre camarades ? Je vous donne l'exemple. J'ai vingt-neuf ans, je suis sans fortune territoriale, et je suis ambitieux. Mlle Modeste me plaît infiniment, vous avez dû vous en apercevoir. Or, malgré les défauts que votre chère enfant se donne à plaisir...

— Sans compter ceux qu'elle a, dit le colonel en souriant.

— Je ferai d'elle avec plaisir ma femme et je crois pouvoir la rendre heureuse. La question de fortune a toute l'importance de mon avenir, aujourd'hui en question. Toutes les jeunes filles à marier doivent être aimées quand même ! Néanmoins, vous n'êtes pas homme à vouloir marier votre chère Modeste sans dot, et ma situation ne me permettrait pas plus de faire un mariage dit d'amour que de prendre une femme qui n'apporterait pas une fortune au moins égale à la mienne. J'ai de traitement, de mes singeries, de l'Accadémie et de mon libraire, environ trente mille francs par an,

Les Fraudeurs

L'époque est mauvaise pour les falsificateurs, pour les fraudeurs. Hier c'était chez les laitiers que la police portait ses investigations, aujourd'hui c'est chez les meuniers. Marchands de lait, marchands de farines, ces indispensables fournisseurs des estomacs, ne sont pas tous, paraît-il, d'un scrupule exemplaire et certains d'entre eux vont jusqu'à falsifier de façon criminelle ces aliments de première nécessité.

Tant que le laitier n'emprunte que de la bonne farine au meunier pour épaissir le lait au préalable largement additionné d'eau il n'y a que moitié mal, de même lorsque le meunier se contente de mélanger des farines de qualités diverses. Mais le mal est complet lorsque le laitier garnit son arrosoir d'un liquide blanchâtre à base d'amidon, ou quand le meunier vend du talemélangé à la farine.

C'est probablement parce que nos laitiers et nos meuniers n'étaient pas au-dessus de ces petites misères que M. le commissaire de police s'est permis de leur rendre visite.

Tout autre est la question de la falsification du vin, dont nous parlons un correspondant qui « est curieux de connaître les résultats de l'analyse des vins prélevés dernièrement dans les débits de la ville. »

Sans doute, à cette époque de décaison, c'est bien embêtant pour les gourmets de savoir que le troquet ne sait pas réserver uniquement aux nettoyeurs l'eau de son arrosoir, mais tant qu'il n'entre pas de compositions chimiques dans le vin — et c'est ce qu'a démontré l'analyse des échantillons de vins prélevés dernièrement à Cahors — on ne peut pas procéder avec la même sévérité contre les troquets qui « mouillent » légèrement.

Les fraudeurs que l'on doit frapper sans pitié, ce sont ces mercantis sans vergogne qui font fi, pour gagner quelques sous de plus, de la santé de leurs semblables dont les estomacs ne sauraient s'accommoder d'amidon pour du lait et de talemélangé à la farine.

LOUIS BONNET.

Douce gaité

Le brave Grelet, le dévoué préposé au Château-d'Eau de la ville de Cahors a bien ri, l'autre soir : il s'est fait, comme on dit, une pintade bon sang.

Le journal de l'ex-percepteur lui a fait connaître en effet par la prose « d'un cadurcien » qu'on pouvait en temps de crue utiliser la retenue du Pont-Valentré et la différence de niveau qui en résulte pour refouler de l'eau en ville et pour alimenter tout au moins la partie basse de la ville.

Grelet a bien ri, car il y a trente ans que son père ou lui utilisaient en temps de crue cette pseudo-chute ; et les citoyens des Badernes ont pu s'apercevoir, en cette semaine de crue, qu'ils avaient, grâce à cet artifice, de l'eau plus qu'à leur tour.

Voyons, mon cher Cadurcien, ne découvrez donc pas tous les jours l'Amérique et ne donnez pas au bon Grelet une joie comparable à celle que vous procureriez à Rougier en lui apprenant comment un percepteur peut se servir d'un journal à souche, ou à Béral en lui apprenant comment un sénateur peut, après un discours panamiste, figurer pour 40.000 francs, sur un carnet de chèques.

Commission départementale

La Commission départementale se réunira dans une des salles de la préfecture le 31 octobre à 2 heures de l'après-midi.

PAS DE CHANCE

Notre excellent confrère de la Dépêche, Louis Cathary, écrit :

MM. les curés du Lot reviennent de plus en plus processifs ; il est vrai que c'est à leurs dépens, car la justice leur est... juste. (Saluons messieurs).

Après le peu veinard curé de Fraysinet-le-Gelat, à qui les mauvais conseils du sénateur de Pechfumat ou de son avocat vont coûter assez cher, le curé de Sauzet vient d'écoper à son tour.

L'honorable M. Régnaat, adjoint au maire de cette commune, avait été délégué par l'administration supérieure pour procéder à toutes formalités nécessaires en vue de l'implantation d'un bureau de poste sur les dépendances du presbytère actuel, qui, malgré les dénégations du curé, appartient, et on le lui fera bien voir, à la commune.

L'abbé Jardel jugea spirituel d'assigner M. Régnaat en justice de paix, lui réclamant des dommages-intérêts pour avoir pénétré dans les susdites dépendances. Notez que c'est en vertu d'une délibération du conseil municipal aussi bien que des pouvoirs qui lui avaient été conférés par M. le préfet que M. Régnaat avait accompli sa mission. Mais ce qui est légal et régulier aux yeux des pauvres humains que nous sommes, parut intolérable et monstrueux à M. Jardel. De là son assignation.

M. Régnaat comparut donc. Mais le bon Dieu veillait sur lui à Sauzet, comme il avait veillé pour nous à Cahors et à Agen, en sorte que l'abbé fut condamné à dix francs de dommages-intérêts et aux dépens.

Le Père éternel n'est point si distrait et si indifférent aux choses de ce monde que certains hérétiques de mon espèce veulent bien le prétendre. Et ce n'est pas encore fini pour le curé de Sauzet ! On fait mijoter quelque part, en son honneur, à propos du presbytère dont il revendique la possession, un petit plat dont la saveur dépasse celle des plus beaux passages de l'évangile. Ça, que le Landerneau cléricale se prépare à paviser !

CATHARY.

Prélèvement d'échantillons

Conformément aux instructions ministérielles, M. Berty, commissaire de police à Cahors, prélève inopinément, de temps en temps, des échantillons de farines et de diverses denrées pour être analysés. M. Berty opère indifféremment dans la ville ou dans les communes de l'arrondissement. C'est ainsi que, ces jours derniers, il faisait une apparition subite à Luzech, Castelfranc, etc., et prélevait un grand nombre d'échantillons. Tous ces échantillons ont été envoyés au laboratoire de chimie de Toulouse pour y être examinés.

La crise du Midi a eu pour résultat de prouver que la plupart des denrées livrées en France à la consommation étaient falsifiées et pouvaient nuire gravement à la santé des consommateurs. De là les précautions prises à l'heure actuelle pour éviter les fraudes. Félicitons-nous de cette mesure salutaire... et tardive.

Concert gratuit au Théâtre

En raison de la température qui ne permet guère à des chanteurs et à des instruments à cordes de se faire entendre sur les Allées Fénélon, l'Orphéon de Cahors, l'Orchestre Symphonique et l'Union Artistique et Littéraire donneront dimanche prochain 3 novembre, à 4 heures du soir, un concert gratuit au Théâtre.

Nous publierons samedi le programme de cette matinée.

Dispenses ecclésiastiques

Par application de divers arrêtés et avis du Conseil d'Etat, il y a lieu de prendre les mesures suivantes à l'égard des dispensés ecclésiastiques.

1° Dispensés qui étaient en cours d'études à la fin de l'année 1906.

Ceux qui appartiennent à la classe de 1908 et qui avaient été rappelés sous les drapeaux le 7 janvier 1907 y ont été maintenus (télégramme du 21 mars 1907). Ils sont régis par l'article 25 de la loi du 15 juillet 1889 et soumis par suite aux obligations militaires de leur classe. Cette classe ayant été renvoyée dans ses foyers, ils ne peuvent plus être rappelés, même à l'âge de 26 ans.

Ceux qui appartiennent à la classe de 1904 et qui ne justifient pas de la continuation ou de la fin de leurs études par la production d'un certificat modèle A ou B seront maintenus ou rappelés sous les drapeaux conformément aux prescriptions de la circulaire du 9 septembre 1907 pour compléter deux années de service.

Ceux qui appartiennent à une classe antérieure à celle de 1903 et qui, rappelés sous les drapeaux le 7 janvier 1907, ont été envoyés en congé (télégramme du 21 mars), sont régis par l'article 25 comme les dispensés de la classe de 1903 ; ils doivent ainsi que ces derniers être considérés comme libérés, sans condition, de tout service militaire actif.

2° Dispensés qui ont terminé leurs études en 1906 ou qui avaient produit antérieurement le certificat d'ordination.

Ceux de ces jeunes gens qui auront atteint l'âge de 26 ans, avant le 1^{er} novembre 1907, devront être rappelés sous les drapeaux s'ils ne produisent pas un certificat modèle C dûment visé par M. le ministre des cultes. Dans le cas où ils auraient été réincorporés le 7 janvier 1907, le temps qu'ils ont passé sous les drapeaux à cette époque sera déduit de l'année de service complémentaire à laquelle ils sont assujettis.

Le rappel pour ces diverses catégories devra avoir lieu le 15 novembre comme pour les autres jeunes gens qui ont perdu leurs droits à la dispense, ainsi que l'indique la circulaire du 18 octobre 1906.

Les dispensés ecclésiastiques qui étaient en cours d'études au mois de décembre 1906 peuvent d'ailleurs invoquer, pour être maintenus dans leurs foyers, l'une des causes de dispense prévues par l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889, alors même qu'elle existait déjà lors de leur comparution devant le conseil de révision ou de leur engagement et qu'ils ont négligé de la faire valoir à cette époque.

Pour le ministre et par son ordre :
Le colonel directeur de l'infanterie,
SARRAIL.

Acte de probité

Le 27 octobre, le caporal Girma et le soldat Pigniol du 7^e d'infanterie ont trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent.

La personne qui a perdu ce porte-monnaie peut le réclamer au bureau de police.

Conférences agricoles

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera deux conférences agricoles publiques dimanche 3 novembre :

1° à la mairie de Valroufié, à 9 heures du matin : Sujet :

Les progrès à réaliser dans la culture locale.

2° à la mairie de Larroque des Arcs à 2 h. 1/2 du soir : Sujet :

Les institutions auxiliaires de l'agriculture.

ORPHEON DE CAHORS

Voici les appréciations du jury du concours orphéonique de Figeac sur notre société chorale l'Orphéon de Cahors.

Division supérieure

Orphéon de Cahors (Lot), 60 exécutants : directeur, M. Barreau. — Concours d'honneur. Chœur imposé : les Guerriers (Saint-Saëns). Bonne société qui chante avec goût et qui est dirigée de façon remarquable. Par suite de fatigue, cet orphéon ne paraît pas en pleine possession de ses moyens. La justesse a laissé parfois à désirer, notamment à l'unisson entre les deuxièmes ténors et les barytons : « Invoquons le Dieu des armées ! », et dans la phrase : « Prions pour les nôtres aimés ».

Il faudrait plus d'énergie dans l'interprétation du motif : « Perce le cœur de la patrie ». En revanche, le jury a remarqué d'excellentes choses dans l'interprétation de ce chœur difficile. L'homogénéité est bonne ; les voix sont belles et bien conduites.

On sent que ces orphéonistes sont vraiment musiciens et qu'ils possèdent une réelle éducation artistique. Le jury décerne un premier prix et adresse à M. Barreau des compliments pour sa bonne direction.

C'est avec plaisir que nous joignons nos félicitations à celles du jury de Figeac.

Tribunal correctionnel

Audience du 28 octobre 1907.

VAGABONDAGE

Le tribunal condamne à 1 mois de prison le nommé Lapérouse Léon, ouvrier serrurier, 24 ans, natif de Lyon. Sans domicile fixe, Lapérouse parcourt les routes et vit de la charité publique. Il a déjà subi 7 condamnations.

VOI

Les nommés Barras Allenche, 21 ans, soldat au 9^e d'infanterie et Praddaude Jean-Pierre, 32 ans, domestique à Sénéillac sont inculpés de vol de poules au préjudice de propriétaires de Linillac et de Sénéillac.

Barras se trouvant en congé le 3 août, à Sénéillac, eut l'audace de faire un bon dîner, le jour de la fête de Blurs. Il suggéra à Praddaude l'idée qu'une poule au pot ferait bien l'affaire : mais la poule manquait. Que faire ? Barras est homme de résolution : il décida d'en prendre une chez le voisin.

Seulement abondance de biens ne nuit jamais dit-on. Barras se rendit dans le poulailler de Viguié, prit 6 poules puis alla visiter celui de Langlès et en prit 10.

A l'audience, Barras et Praddaude s'accusent réciproquement.

Mais Barras en 1905 a été condamné pour vol et puis il est établi que c'est bien lui qui a fait le coup.

Après plaidoirie de M^e Lacaze, Praddaude est relaxé et Barras condamné à 1 mois de prison.

COUPS ET BLESSURES

Dernièrement, à Fraysinet-le-Gelat se trouvaient de passage un rétamateur nommé Bru, âgé de 47 ans et sa femme, Laval Anne, 36 ans.

Comme les commandes affluèrent, Bru s'installa sur la place publique de Fraysinet-le-Gelat et prit pension chez Dartin, aubergiste.

Au moment du règlement des comptes, l'aubergiste et le rétamateur ne furent pas d'accord : Bru ne voulut pas payer. Dartin s'empara des harnais de l'âne qui traîne la roulotte de

Bru. Les cris, les injures partirent de part et d'autre et tout naturellement des coups s'en suivirent.

Une bataille s'engagea entre Bru et la femme, la fille de Dartin et Dartin, la femme de Bru.

Il y eut des blessés et procès-verbal fut dressé. Cette affaire a son dénouement devant le tribunal correctionnel qui a condamné les cinq bellégérants à 25 fr. d'amende, mais en faisant application de la loi Béranger à Dartin et à sa fille.

Théâtre de Cahors

TOURNÉE FRÉDÉRIC ACHARD

Nous rappelons que prochainement l'excellente tournée F. Achard donnera sur la scène de notre théâtre, une représentation du succès retentissant des Nouveautés : Vous n'avez rien à déclarer ? La pièce se joue depuis plus de 200 fois à Paris, et la tournée Frédéric Achard, qui interprète la pièce, nous assure une interprétation de premier ordre.

NOS DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 28 octobre 1 h. 23 s.

Les transports

M. Clemenceau a conféré dans la matinée avec les directeurs de certains réseaux de chemins de fer relativement à la crise actuelle des transports.

Les mineurs de la Loire

La Fédération des mineurs de la Loire, devant la hausse actuelle des charbons, va réclamer aux Compagnies une amélioration des salaires, la journée de 8 heures et le repos hebdomadaire.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 29 octobre 12 h. 23 s.

Le scandale de Berlin

Le tribunal de Berlin a acquitté Harden, journaliste, qui accusait de Moltke d'actes immoraux. Le tribunal a déclaré que les accusations contre de Moltke étaient prouvées.

Paris, 29 octobre 1 h. 21 s.

Les souverains espagnols

à Cherbourg

Les souverains espagnols sont arrivés à Cherbourg ce matin à 8 heures. Le train a déraillé à son arrivée à Cherbourg, par suite d'un mauvais aiguillage. Le roi et la reine en ont été quittes pour une vive émotion et pour une violente secousse. Un employé de la compagnie a été grièvement blessé. Les wagons de queue furent détachés du convoi qui arriva avec quelque retard à l'Arsenal.

Les souverains se sont embarqués dans la matinée.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Arques

École publique de filles. — La municipalité de notre commune vient de louer, pour le prix annuel de cent vingt francs, un immeuble destiné à l'école

alors le colonel, un bel emploi de la richesse que de la destiner à réparer l'ouvrage du temps dans de vieilles maisons historiques.

— Oui, papa ! répondit gravement la jeune fille.

Le colonel invita le duc et Canalis à dîner chez lui sans cérémonie, et dans leur habit de cheval, en leur donnant l'exemple du négligé. Quand à son retour, Modeste alla changer de toilette elle regarda curieusement le bijou rapporté de Paris et qu'elle avait si cruellement dédaigné.

— Comme on travaille, aujourd'hui ! dit-elle à Françoise Cochet devenue sa femme de chambre.

— Et ce pauvre garçon, mademoiselle qui a la fièvre...

— Qui t'a dit cela ?

— M. Butscha ! Il est venu me prier de vous faire observer que vous seriez sans doute aperçue déjà qu'il vous avait tenue parole au jour dit !

Modeste descendit au salon dans une mise d'une simplicité royale.

— Mon cher père, dit-elle à haute voix en prenant le colonel par le bras, allez savoir des nouvelles de M. de La Brière et reportez-lui, je vous prie, son cadeau.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 61

publique de filles. C'est là une opération fort risquée et qui n'a point rencontré l'approbation des gens qui raisonnent et ont le souci de la santé des enfants aussi bien que de la bonne gestion des fonds communaux.

Il n'est pas douteux, en effet, que d'un côté ce local est loin de remplir les conditions nécessaires de salubrité et d'hygiène. D'autre part, avec cette somme annuelle de cent vingt francs, jointe à la subvention de l'Etat, la commune eut fait édifier, sans plus débours, une école neuve, propre et établie dans les conditions requises et qui lui eût appartenu en propre.

Plus intelligents ou moins réactionnaires nos édiles se seraient préoccupés d'abord des intérêts de leurs administrés et tout le monde en eût eu satisfaction.

Cénévières

Par suite des grandes pluies, le Lot avait déjà grossi les 16 et 17 écoulés, mais lorsque les rivières croyaient tout danger écarté, c'est à ce moment qu'une trombe d'eau vint s'abattre sur notre région le lundi 21.

Jamais on n'avait vu pareil désastre ; dans l'espace de trois heures les communes de Cénévières, Larnagol, St-Martin-Labouval, Crégols, ont été complètement inondées. Il y avait plusieurs maisons qui avaient plus d'un mètre d'eau à l'intérieur.

Le ruisseau de Cénévières venait déverser ses eaux sous le pont de St-Martin interrompant ainsi la circulation. A Crégols, le ruisseau du Bournac a subi une crue que de mémoire d'homme on n'avait vue.

Les dégâts sont considérables. Le déraillement qui a eu lieu au passage à niveau du lieu dit Mélines a été occasionné par cette trombe d'eau qui avait encombré la voie de plus de cinquante mètres cubes de pierres ou gravier.

C'est par erreur que nous avons relaté dans notre compte rendu que les habitants de St-Cirq étaient allés porter secours après le déraillement.

Ce sont les habitants de Crégols qu'il faut lire, lesquels ont été prévenus du déraillement par l'éclusier de St-Martin.

Castelfranc

L'école des filles. — L'école des filles a été transférée et complètement installée dans le local qui servait précédemment de presbytère. Le service scolaire fonctionne normalement. Toutefois, certaines réparations urgentes sont indispensables en vue d'un aménagement parfait de ce local et de son adaptation à l'usage auquel il est affecté.

Puy-l'Évêque

Fausse alerte. — Ces jours derniers, le locsin, mis en branle par une personne courageuse et dévouée, annonçait à toute la ville qu'un incendie venait de se déclarer dans la rue Saint-Sauveur.

Les plus proches voisins, accourus à ce signal, purent constater, en effet, qu'une fumée épaisse sortait de la toiture de la maison habitée par M. Amoureux et sa famille.

On pénétra à l'intérieur et on put constater avec plaisir que le mal n'était pas aussi grand qu'il paraissait du dehors.

En effet, quelques torchons et quelques linges d'enfant avaient pris feu dans la cheminée et remplissaient la pièce de fumée. Un peu d'eau suffit à les éteindre et on en fut quitte pour une fausse alerte.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Rechargements cylindres. — M. l'Ingénieur de l'arrondissement de Figeac nous adresse la communication suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef, Par une note de service en date du 21 courant, M. l'Ingénieur en chef Soulié, a prescrit aux Ingénieurs des trois arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon d'informer le public des points où se pratiquent des rechargements.

1° En plaçant sur les lieux deux poteaux avertisseurs avec croisement des premiers chemins rencontrés et indiquant le détour à suivre pour ne pas trouver le rouleau compresseur.

2° En adressant à la presse, toutes les semaines l'itinéraire qui suivra le rouleau.

C'est pour me conformer à cette seconde prescription que je vous adresse la note ci-jointe.

Je ne doute pas que dans l'intérêt du public vous ne vouliez l'insérer dans le plus prochain numéro.

Veuillez agréer, etc.

NINGOU,

faisant fonctions d'Ingénieur de l'arrondissement de Figeac.

Rechargements cylindres sur la route nationale n° 140.

Du dimanche 3 novembre au dimanche suivant (10 du même mois) il sera effectué sur la route nationale n° 140 : 1° des répandages et des cylindrages de matériaux d'empierrement dans la section de Saint-Céré à Bretenoux entre les points 52 kil. 500 et 53 kil. 600.

Pendant la durée de ces travaux, la

circulation des véhicules entre Bretenoux et St-Céré pourra s'effectuer par les chemins de grande communication n° 34 et 29 en passant par Bonneville.

2° des répandages dans la section de Figeac à Planioles entre les points 1 kil. 700 et 2 kil. 700. La circulation entre Figeac et Lacapelle pourra se faire par Lissac et Camburat en empruntant le chemin de grande communication n° 2 et les chemins vicinaux ordinaires n° 1 de Lissac et Camburat.

Tribunal correctionnel. — Audience du 26 octobre. — Deux affaires sont seules inscrites au rôle. — Arthur-Gustave Bonnard, âgé de 31 ans, originaire de Laon (Aisne), relieur, sans domicile fixe, comparait sous l'inculpation de vagabondage. Le tribunal le condamne à quinze jours de prison.

— Nous avons déjà relaté, avec toutes ses circonstances, le vol du portefeuille de M. Pierre Pourpoint, représentant à Figeac de la maison Paris-Cahors, contenant environ, une somme de quatre mille francs en billets de banque, commis par le jeune Victor Castagné, âgé de 16 ans, ouvrier charpentier de notre ville ; on sait qu'une partie de la somme fut retrouvée dans un tas de pierres adossées à l'église Saint-Sauveur, et l'autre partie en la possession de l'auteur de ce vol.

Cette affaire est appelée. Après l'interrogatoire de l'inculpé, l'audition des témoins et le réquisitoire de M. le procureur de la République, le tribunal renvoie le prononcé du jugement à huitaine.

Capdenac-le-Haut

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier à l'effet de procéder à l'élection du maire en remplacement, de M. Paul Lacoste, juge de paix démissionnaire.

M. Julien Lacout, de Malirat, a été élu par huit suffrages contre quatre accordés à M. David Longuet.

Cajarc

Vente aux enchères. — Dimanche dernier, le Bureau de bienfaisance de Cajarc a fait poursuivre la vente des meubles et ustensiles de cuisine ayant appartenu au couvent des Dames de Nevers. Il reste encore des lits, armoires et divers objets dont la vente sera continuée dimanche prochain 3 novembre, de 1 heure à 4 heures du soir, au même lieu.

La foire. — Notre foire du 25 octobre, quoique bonne, n'a pas valu la précédente. Le beau temps de ces deux derniers jours avait retenu bon nombre d'agriculteurs dans les champs. Bien que les prix soient encore élevés, il a été constaté une légère baisse sur les bœufs de travail et les porcs gras.

Voici les cours pratiqués :

Veaux, de 1 à 1,10 le kilo ; bœufs gras, de 62 à 66 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 500 à 900 fr. ; vaches, de 400 à 600 fr. ; taureaux et génisses amenés du Cantal, âgés de un à trois ans, de 250 à 550 fr., le tout la paire.

Porcs gras, de 60 à 65 fr. les 50 kilos, poids vif. Porcelets, de deux à trois mois, de 20 à 35 fr. pièce.

Moutons et agneaux pour la boucherie, de 70 à 80 centimes le kilo ; bœufs, de 30 à 40 fr. pièce ; agnelles et brebis, de 20 à 30 fr.

Blé, de 18 à 19 fr. ; seigle, 14 fr. ; avoine, 7,50 ; maïs, 15 fr. ; noix, 18 fr. ; châtaignes, de 5 à 6 fr. ; la belle noix, dite de Sarlat, a été vendue à domicile 21 fr. le tout l'hectolitre.

Poulets et poules, de 70 à 75 centimes ; canards, 80 centimes ; dindons, 70 centimes ; lapins domestiques, 45 centimes ; lapins de garenne, de 75 à 80 centimes ; lièvres, 1 fr., le tout la livre.

Perdreaux, de 1,75 à 2 fr. la pièce ; oies, de 17 à 19 fr. la paire.

Etat civil de septembre. — Naissances : Léopold-Edouard Belvet à Gaillac, commune de Cajarc ; Marguerite-Marie-Paule Lade de Cajarc.

Décès : Jean Rives, propriétaire cultivateur à Gaillac, commune de Cajarc ; Clément-Etienne Vaissière, 54 ans, garçon boucher, demeurant à Cajarc ; Roger-Louis Marty, 28 jours au Verdier commune de Cajarc.

Théâtre guignol. — Le théâtre guignol cajarcis donnera sa première représentation mardi soir 28 octobre, à 8 h. 1/2 sous la halle.

Lacapelle-Marival

Empoisonnement par les champignons. — Les empoisonnements par les champignons sont assez fréquents en ce moment, mais jusqu'ici nous n'avons pas eu à déplorer de morts dans notre région.

Dans le courant de la semaine dernière deux jeunes filles de Ruyères furent victimes d'une erreur dans le choix de ces cryptogames, et furent sauvées grâce à des soins prodigués à temps.

Vendredi, M. le docteur Bex, conseiller d'arrondissement, maire de St Simon et Mme Bex furent aussi victimes de ce genre d'intoxication. Grâce aux soins énergiques de M. le docteur Fayt, tout danger fut conjuré mais non sans peine surtout pour M. le docteur Bex. Aujourd'hui l'état des malades est aussi satisfaisant que possible.

Saint-Céré

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni lundi à 8 heures du soir.

Assistance obligatoire. — Lundi, la Commission cantonale instituée par la loi du 14 juillet 1905, s'est réunie à la mairie, à 2 heures du soir, sous la présidence de M. le juge de paix, pour examiner les réclamations formées par les personnes du canton dont la demande d'inscription sur la liste des vieillards, des infirmes et des incurables a été rejetée.

Route en réparation. — Des répandages et des cylindrages de matériaux d'empierrement seront effectués sur la route nationale n° 140 (section de Saint-Céré à Bretenoux entre les points 47 k. 9 et 49 k. du lundi 25 octobre au samedi 2 novembre.

Pendant la durée de ces travaux, la circulation des véhicules pourra s'effectuer entre Saint-Céré et Bretenoux et vice-versa en passant par Bonneville et en empruntant les chemins de grande communication n° 29 et 34.

Les chauffeurs d'automobiles sont prévenus que les routes et chemins du canton de Saint-Céré ont été fort endommagés par l'inondation du 21 courant et sont par conséquent d'un accès difficile sur plusieurs points.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Assistance judiciaire. — Le bureau de l'assistance judiciaire près le tribunal civil de Gourdon est ainsi composé pour l'année 1907-1908.

MM. Serres, avocat.
Rey, avoué.
Froidefond, notaire.
Gouges, receveur de l'enregistrement.
Le Sous-Préfet.

Rechargements cylindres. — Nous recevons de M. l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Gourdon, la communication suivante :

Monsieur le Directeur, Par une note en date du 21 octobre, M. l'ingénieur en chef Soulié, a prescrit aux Ingénieurs des trois arrondissements de Cahors, Gourdon et Figeac d'informer le public des points où se pratiquent des rechargements :

1° En plaçant sur les lieux deux poteaux avertisseurs au croisement des premiers chemins rencontrés et indiquant le détour à suivre pour ne pas trouver le rouleau compresseur.

2° En adressant à la presse, toutes les semaines, l'itinéraire qui suivra le rouleau.

Pour me conformer à cette seconde prescription, j'aurai l'honneur de vous adresser, toutes les semaines, dès que le rouleau se mettra en marche dans mon arrondissement, une note spéciale s'appliquant aux cylindrages à effectuer la semaine suivante.

Je vous serais très reconnaissant de porter ces dispositions à la connaissance du public.

Veuillez agréer, etc.

J. COURNET

Opérations probables entre le lundi 4 et le samedi 9 novembre 1907.

1° Chemin de grande communication n° 12 de Molières à Souillac, par Cahors et Gourdon. Répandage et cylindrage entre 63 k. 800 et 65 k. (vers Mandou et le Castelat).

2° Chemin de grande communication n° 2 de Gourdon à Decazeville. Répandage et cylindrage entre 2 k. 400 et 4 k. 700 (en face Campagnac et Rataboul).

Adjudication. — Le 1^{er} décembre prochain, à 2 heures, il sera procédé à la mairie, à l'adjudication des droits de l'octroi municipal de notre ville, pour trois années, qui commenceront le 1^{er} janvier 1908.

La première mise à prix est fixée à 20.000 francs.

L'adjudication des droits de places précédera celle de l'octroi.

Saint Germain

Foire du 25 octobre. — Peu de transactions au foirail : les bœufs, brebis, porcs et veaux se sont maintenus à la hausse.

Souillac

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Malvy, maire, M. Loubiers, faisant fonction de secrétaire, s'est occupé des affaires suivantes :

M. le maire soumet au Conseil le projet de répartition élaboré pour les sinistrés de la grêle, inondation, sécheresse, etc. Un crédit de 1.594 fr. a été alloué par M. le ministre de l'agriculture à la commune de Souillac. Il propose de rétablir une répartition sur les bases suivantes : de 10 à 50 fr., indemnité allouée 10 fr. ; de 50 à 100 fr., indemnité : 16 fr. ; de 100 à 200 fr., indemnité : 13 francs ; de 200 et au-dessus, indemnité : 20 francs.

La liste des sinistrés pour Souillac (banlieue) est définitivement arrêtée.

Pour Souillac (ville), une commission composée de MM. Leymarie, Pinsac et

Loubiers est adjointe à l'administration pour arrêter définitivement cette liste.

M. le président annonce au Conseil qu'il a reçu un télégramme de la fondrière de Fumel, annonçant que le premier envoi des tuyaux avait été expédié samedi dernier 19 courant, et que les autres envois allaient se succéder sans interruption.

A propos du square, M. le maire dit qu'il a lu un article, paru dans un journal réactionnaire, critiquant la transformation de la cour de l'ancien couvent des sœurs de Nevers en jardin public.

Il ne s'attardera pas à relever les insinuations qui y sont développées, mais il trouve surprenant qu'une enquête de commodo et incommodo ayant été faite régulièrement, le ou les auteurs de cet article n'aient pas eu le courage de venir consigner leurs observations sur le cahier des réclamations et qu'aucun électeur de la commune n'ait protesté.

M. le maire ajoute que le moment n'est pas encore venu de leur répondre, mais que, à la veille des prochaines élections municipales, il saura expliquer en réunion publique de quelle façon les intérêts de la commune ont été défendus.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le langage de M. le maire et lui demande de continuer à servir les intérêts de la commune avec le même désintéressement qu'il a toujours apporté.

M. le maire donne connaissance d'une lettre de M. Julien Valat, concessionnaire de l'éclairage électrique, réclamant l'élagage de certains arbres qui gênent la canalisation aérienne.

M. le maire dit qu'il verra le cahier des charges pour savoir à qui incombe ce travail et que, si M. Valat a raison, il lui sera donné satisfaction.

Le Conseil approuve cette manière de voir.

Pinsac

Crue de la Dordogne. — Mardi, la crue de la Dordogne a atteint son maximum vers les 10 heures du soir.

Comme elle a été subite, les récoltes en pommes de terre, betteraves, noix, châtaignes, quise trouvaient dans la vallée ont été enlevées.

Cinquante mètres environ de la route, aux abords de du pont Pinsac ont été emportés vers les 6 heures du soir.

La circulation entre Souillac et Lacave était interrompue.

Comment soigner ses Rhumatismes

Quand vous aurez essayé en vain tisanes, potions, cachets, pilules, capsules, liniments, frictions, massages, douches chaudes, bains de vapeur, sudations, révilifs etc... écrivez à M. J. Boillot 20 rue Geoffroy l'Asnier à Paris, de vous adresser une boîte de Sel de Vitell. Le Sel de Vitell vous guérira, car il s'attaque à la cause même de votre maladie, le rhumatisme, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, hépatiques etc. La boîte pour traitement de 20 jours est envoyée contre mandat de 3 fr. 15. A Cahors pharmacie Fournié.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Les joies du Postal.

En attendant que l'on m'accorde la fontaine monumentale qui m'est destinée, je frémis d'un légitime orgueil en songeant à la gloire qui est à la veille de m'environner.

Alors, mes amis, je ne m'arrêterai plus à écouter le bavardage matinal des agréables ménagères de Fumel.

Je ne me bornerai plus à recevoir sur mon sol, la moitié des carottes et des fous d'oignons qui se récoltent dans la contrée, pour en avoir les épluchures comme récompense et comme ornement.

J'ai des visées plus élevées. J'aurai des destinées plus hautes.

Quand j'aurai le monument qui doit affaiblir la renommée des Pyramides et frapper le Sphinx de stupeur, j'emassourai fièrement dans mon orgueil, pour rêver à la reconnaissance due aux vaillants édiles, qui auront fait de moi la plus superbe des places.

Enfoncée le kiosque de l'Esplanade ! Au cœur même de la ville, sur mon sein qui battra d'aise, je verrai se dresser triomphale, la fontaine qui doit perpétuer le souvenir des intrépides conseillers municipaux, qui en fait d'administration, n'ont pas leurs pareils pour la science des déficits.

Leurs noms s'ont gravés en lettres d'or sur les côtés les plus apparents du socle, pour que les générations futures sachent qu'au commencement du xx^e siècle, Fumel avait su se procurer des débrouillards pour gérer ses affaires.

Avant que les électeurs ne transmettent à d'autres représentants les pouvoirs communaux, avec ordre de se dépêtrer de l'imbroglio si crânement créé dans les budgets de la commune, je serai devenu le Postal hautain et superbe, devant lequel les Fumelais émerveillés prendront leurs mines les plus ébahies.

Quel malheur que ma vieille amie l'horloge, ait abandonné le pigeonier qui lui servait d'abri : elle aurait marqué le temps de mon bonheur, sonné

VOTRE ENFANT souffre-t-il aussi?



LA PREUVE Sotteville-les-Rouen, 24 Mars 1905. — "Ma petite Fernande, déclarée tuberculeuse, prit et trépassa parfaitement bien l'Emulsion Scott qui, en peu de jours, lui rendit l'appétit, améliora sa digestion et lui renouela, lui fortifia le sang. Mon enfant est aujourd'hui sauvée ; elle, qui venait si mal auparavant, a augmenté de 4 kilos en 3 mois". — Lefebvre, 232, rue de la République.

LE POURQUOI Les Docteurs prescrivent toujours l'EMULSION SCOTT, parce qu'ils connaissent la haute qualité des substances qu'elle contient, et la perfection de sa formule et de sa préparation. Elle coûte un peu plus que ses grossières imitations, il est vrai ! Mais ne vaut-il pas mieux payer le prix et guérir promptement, radicalement, vos chers petits ? Sûrement si ! Exigez donc toujours le flacon Scott dont l'enveloppe porte la marque :

"LE PÊCHEUR AVEC LA MORUE".

Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie), 355, rue St-Honoré, PARIS.

mes heures de joie, et enregistré auparavant les nombreuses journées qui s'écouleront avant que je puisse donner aux réflexions que je viens de faire, le sentiment de la réalité.

C'est ainsi qu'un soir parla le Postal.

LARUE DUBARRY

Chemin de fer d'Orléans

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Vendredi 1^{er} Novembre 1907

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, à partir du Samedi 26 Octobre, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Lundi 4 Novembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 4 Novembre.

Bibliographie

Avis

On ne saurait trop recommander à tous ceux qui aiment les jolis journaux illustrés d'acheter le Magazine illustré

« Madame et Monsieur » qui est incontestablement la plus jolie revue qui se publie actuellement.

Le numéro ne coûte que 40 centimes et l'abonnement qui ne coûte que 10 francs par an est immédiatement remboursé par de très jolies primes et par un bon qui permet à l'Abonné de se faire photographier gratuitement chez les meilleurs photographes, dans plus de quarante villes de France et à l'étranger.

VIOLETTES DE TOULOUSE

Les plus odorantes du monde entier

Un très beau bouquet arrive très frais franco dans un joli panier, contre trois francs soixante-quinze centimes. Adresse : Cultures de Violettes, Toulouse.

Recommander les plus contenant des timbres en paiement.

Bulletin Financier

Paris, 28 octobre

La séance d'aujourd'hui est marquée par une vive reprise du Rio Tinto qui sur une hausse du cuivre de 3 livres passe de 1712 à 1781.

Le reste du marché favorablement impressionné se raffermi sensiblement. La Rente française se tient à 94,30.

Les fonds russes progressent : le 5 0/0 nouveau à 91,85, le 3 0/0 1891 à 62,85, le 1896 à 62,55 et le Consolidé à 75,80.

L'Extérieure espagnole est lourde à 91,22 ; le Portugais reprend à 63,80 et l'Italien à 101,20.

Les Etablissements de crédit sont mieux tenus : la Banque de Paris re-

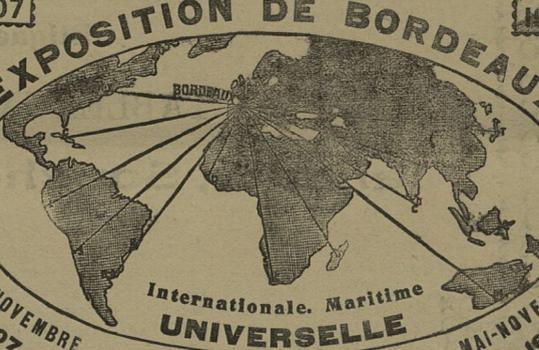
A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

EXPOSITION DE BORDEAUX 1907



EXPOSITION DE BORDEAUX 1907

Internationale. Maritime. Universelle

Clôture le 10 Novembre

Bibliographie

Le Censeur politique et littéraire

Hebdomadaire
J. ERNEST-CHARLES, Directeur
Sommaire du 26 octobre 1907
Les Préludes de Février 1848, par André Leboyer.
De Montaigne au docteur Armaingand.
— L'Art de l'Inexactitude, par Fortunat Strowski, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.
Dix-Septième Lettre de La Haye.
Méditation fantaisiste. De la danse, par Pierre Chainé.
La Vie Littéraire. Paul Bourget et l'abbé de Pascal, par J. Ernest-Charles.
Poème. Les Marrons rissolés, par Gabriel Clouzet.
Le Théâtre. « Monsieur Codomat », par Emile Maulde.
Revue des revues. L'enseignement supérieur en Roumanie.
Carnet du Censeur. La Crise des chemins de fer en Angleterre, par Jean Herbet.
— En Suisse française. Lettres nouvelles, par Jean Violette. — Les Sociétés provinciales à Paris, par Charles-Brun. — Gaston Deschamps et les Pornographes. Publicité et critique littéraire (suite). — L'Enquête du Censeur sur le Décret Sarrin.
Tous les samedis. — Le numéro : 0 fr. 25
Abonnements : France, un an 10 fr. ; étranger 12 fr. 50. Abonnements d'essai de trois mois : 3 francs.
Administration : 155, rue Saint-Honoré, 155, Paris.

Tous les gens d'esprit lisent
Le Cri de Paris (11^e année d'existence), le plus mordant, le plus spirituel des journaux hebdomadaires.
« Le Cri de Paris » paraît chaque samedi, sur 20 pages, avec deux grands dessins d'actualité et de nombreux portraits.
Coulisses de la vie politique, sociale, parisienne, mondaine, littéraire, artistique. Portraits, silhouettes, caricatures de toutes les personnalités françaises et étrangères célèbres.
« Le Cri de Paris » s'adresse à toutes les classes de la société et surtout aux gens d'esprit de tous les partis. C'est le plus vivant et le plus passionnant des journaux français !
Le numéro seulement 20 centimes. En vente partout.
Abonnements : France, un an, 10 fr. — six mois, 6 francs. — Etranger : un an, 14 francs. — six mois, 8 francs.
Spécimen gratuit sur demande. Paris, 9, rue Molière (avenue de l'Opéra).

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés
Collections : 3 fr. 50 le volume broché
Toute abonnée au *Journal des Demoiselles* recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco
PRINCIPAUX AUTEURS :
MM. Aigepersse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

Grande Pharmacie

DE LA
CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENG, DAUSSE,
KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :
Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES d'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les
Fonctionnaires.

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Givères, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone énumérée ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.
De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Ygaurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour individuels et de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vermet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)
La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1^o Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2^o Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre de personnes sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours, à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

ETUDE

M^e Franck CHATONET

AVOUÉ A CAHORS
5, rue Fénélon, 5
(Successeur de M^{rs} IUPUY et LACOSSE)

Extrait

D'UN
Jugement de séparation
de biens.

Suivant jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le vingt-deux octobre mil neuf cent sept, enregistré, la séparation de biens a été prononcée entre Madame Rosalie RICHARD, sans profession, épouse de Monsieur François LAGARRIGUE et le dit Monsieur François LAGARRIGUE, cultivateur, demeurant et domicilié ensemble à Peyrefit, commune d'Esclauzels.

Pour extrait certifié sincère et véritable,

Cahors le vingt-huit octobre mil neuf cent sept.

L'Avoué de la demanderesse,
F. CHATONET.

CELLE QUE CHACUN
RECLAME, C'EST...
La
POCHETTE-SURPRISE
contenant des
**PRIMES GRATUITES
SENSATIONNELLES**
et 3 billets de
LOTÉRIES
autorisées par Arrêté Ministériel
Ensemble des
GROS LOTS
supérieur à
**UN
MILLION**

La POCHETTE-SURPRISE est en vente dans toute la France au prix de 3 francs chez les changeurs, buralistes, libraires, papeteries, etc. Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste de 3 fr. 20 à M. le Directeur de la POCHETTE-SURPRISE, 96, rue de Rivoli, à Paris. Lettre recommandée 3 fr. 50. — Etranger 3 fr. 50 Lettre rec. 3 fr. 75

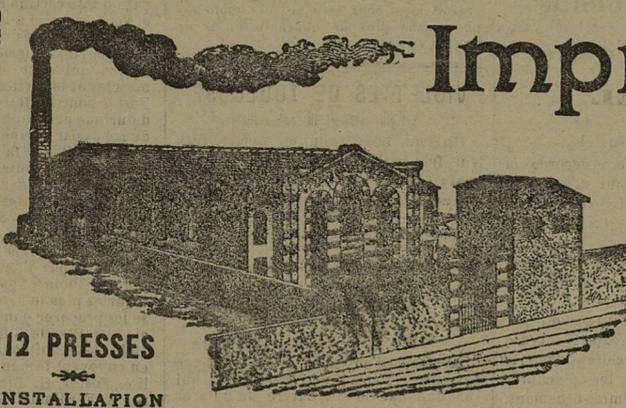
FONDÉ EN 1879
L'ARGUS de la PRESSE
le plus ancien bureau de coupures de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS
Et en dépit de son âge, 10,000 journaux en revient du monde entier ;
publie **L'Argus des Revues**, mensuel
édite **L'Argus de l'OFFICIEL**
contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.
L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.
Adresses télégraphiques : ACHAMBRE-PARIS
Adresse téléphonique : 102-62
Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (14)

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

Banque anglaise, ayant succursale à Paris, demande personnes sérieuses pouvant s'occuper de placements de titres de premier ordre. Bons courtages. Ecrire en indiquant références aux initiales E. P. Bureau n° 1, Paris.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neçentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et arithmétiques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE
PRIX MODÉRÉS